

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU LUNDI 27 mars 2023

Le Conseil a décidé

de valider le projet commun avec la Bourgeoisie relatif à l'amélioration des installations des alpages de l'Au de Morge et de Lovenex. Ce projet répond aux besoins d'amélioration fonctionnelle des bâtiments et de l'accès, à la sécurisation des dangers naturels, aux exigences de protection des zones de sources ainsi que des normes sanitaires liées au procédé de fabrication fromagère. Une partie de ces exigences a fait l'objet de demandes de l'autorité cantonale pour la mise en conformité assortie d'un délai d'exécution. Il faut relever notamment que la route d'accès doit être refaite afin d'avoir une meilleure récupération des eaux pluviales en zone S2 en créant des bassins d'infiltration notamment.

de refuser la proposition de la société BergBlüten souhaitant créer un projet de distribution contrôlée de produits de cannabis contenant du THC à des participants sélectionnés coordonné par la Haute école de gestion HES-SO.

de valider l'engagement au sein du personnel communal de la voirie de Madame Pauline Renault proposée par la commission RH. Enfin, le Conseil propose d'engager pour un CDD Monsieur Philippe Dupraz habitant au Frénay. D'autre part, le Conseil décide d'accepter de valider l'engagement d'une concierge qui pourra faire des remplacements sur appel dans notre commune.

de valider l'offre de la société ArcAlpin relative à l'étude de la demande potentielle de logements en résidence principale à St-Gingolph, nécessaire pour les prochaines demande de construction, notamment en ce qui concerne la zone réservée.

d'autoriser les transformations intérieures ainsi que les modifications en façades de l'immeuble propriété de la famille Litvinenko Yuriy au lieudit la Clésette, conformément au rapport de la commission des constructions.

de réserver la salle polyvalente les 8, 9 et 10 mars 2024 pour la société "La Coccinelle" à l'occasion de l'organisation de la fête cantonale de gymnastique.

